



la MEILLEURE RETRAITE c'est l'ATTAQUE



On aurait échappé au pire et chacun devrait être satisfait par les annonces du premier ministre le 27 août : la plupart des médias insistent sur le fait qu'il n'y a pas de réforme structurelle du système de retraites.

Prenons bien la mesure de ce que cela signifie :

- pas de retour au droit à la retraite à 60 ans,
- maintien de la politique d'allongement de la durée de cotisation,
- maintien de la décote, double peine scélérate pour les carrières incomplètes

Alors oui, le niveau des retraites va baisser, en particulier pour celles et ceux, de plus en plus nombreux, qui auront une carrière incomplète : les jeunes entrant de plus en plus tard dans la vie professionnelle, les femmes, les salarié-es subissant chômage ou temps partiel imposé... Et ce n'est pas l'annonce du passage progressif de 41,5 à 43 trimestres entre 2020 et 2035 qui va arranger les choses.

Où est la « justice » dans tout cela ?

Les « ouvertures » sur la question de la pénibilité sont timides et floues, tout comme celles sur la prise en compte des périodes de formation.

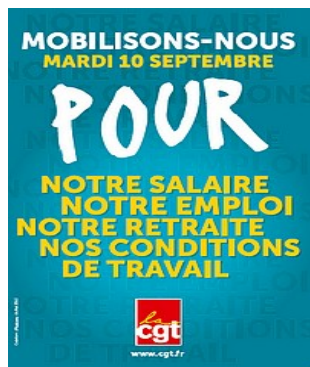
Alors, non, la CGT ne peut pas applaudir ces annonces qui placent la réforme dans le droit fil des précédentes, et donc les valident !

Sans compter que, comme les précédentes, rien ne garantit que cette réforme pérennise le financement des retraites.

Par contre, le Medef, même s'il peste contre la hausse des cotisations de retraites, a reçu l'assurance d'une réflexion sur une nouvelle baisse du « coût » du travail par le transfert vers l'impôt (donc les salarié-es) des cotisations patronales d'allocations familiales, une de ses plus anciennes revendications. Un petit plus d'un côté, un gros moins de l'autre, c'est encore tout bénéf...

Tout cela souligne l'importance de la mobilisation le 10 septembre à l'initiative de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires.

Un moyen de mettre dans le débat d'autres solutions aujourd'hui évacuées par le gouvernement, telle que la mise à contribution des revenus financiers, que le Secrétaire général de la CGT a rappelé au premier ministre dans un courrier adressé dès l'issue de leur entretien le 26 août. A lire [ici](#)



CONTRÔLER, QUELLE IDÉE SAUGRENUE !

Gros barouf médiatique autour des exilés fiscaux (un millier ?) qui auraient régularisé leur situation depuis quelques mois. Une goutte d'eau dans l'océan de la fraude organisée, mais ça fait bien pour montrer au bon peuple que l'on s'occupe aussi des riches fraudeurs, et pas seulement des allocataires du RSA...

Mais peu de journaux pour dénoncer le scandale de l'été (un de plus direz-vous).

Après une note en juin à destination des comptables avec un argumentaire en direction des maires qui auraient la mauvaise idée de vouloir re-municipaliser certaines missions (voir Antidote 146), voici en juillet une note qui interdit de contrôler l'utilisation par les sociétés du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), un cadeau de 20 milliards en année pleine fait aux entreprises en contrepartie d'un engagement à favoriser l'emploi.

Faut dire en préalable qu'une société a la possibilité, et non l'obligation, de retracer dans ses comptes annuels l'utilisation du CICE. C'est déjà mal barré pour un contrôle.

Si d'aventure elle le fait, « ces informations [...] ne conditionnent pas l'attribution du CICE et ne sont pas susceptibles, en conséquences, d'entraîner sa remise en cause ».

Voir [ici](#) l'étalage sans vergogne de l'infamie sur le portail de notre ministère...

«L'administration fiscale ne contrôlera pas l'utilisation du CICE : un CICE qui ne serait pas utilisé conformément aux objectifs d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise ne fera donc l'objet d'aucune remise en cause par l'administration fiscale », peut-on y lire.



Une société qui profiterait de son CICE pour améliorer les revenus de son patron ou les dividendes de ses actionnaires ne risquerait donc rien...

Trop aimable !

QUI PERD, GAGNE ?

Certain-es ont pu voir sur leur bulletin de salaire de juillet une ligne « garantie du pouvoir d'achat » (GIPA).

Rappelons que c'est ce mécanisme GIPA qui a servi aux gouvernements successifs à affirmer que le pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires est garanti malgré le gel de la valeur du point d'indice...

Plus le traitement indiciaire est important, plus la GIPA est élevée... à condition d'avoir stagné 4 ans dans l'échelon, ou d'avoir une progression indiciaire faible entre 2008 et 2012 (cas des débuts de carrière ou/et du « petit » personnel)

Exemple : AAP2 échelon 5 en 2008 (indice 318), échelon 6 en 2012 (indice 328) : GIPA de 119 €.

Autre exemple : les AAP1 7ème échelon encore en activité ou partis à la retraite en 2013 (indice 416 en 2008 comme en 2012) : GIPA de 833 €.

A l'autre extrémité de la grille, un AFIPA 6ème et dernier échelon (indice 798 en 2008 comme en 2012) percevra 1694 € de GIPA.

On est peut-être tous sur la même galère, mais tout le monde ne rame pas à la même cadence...

OUVREZ LES FENÊTRES...ICI

Antidote hebdo insère désormais régulièrement des liens hypertexte permettant d'alléger son contenu et d'aller chercher une information complémentaire complète.

Ces liens ne sont bien sûr actifs que si vous recevez la version dématérialisée : faites en la demande auprès de votre correspondant-e ou sur la messagerie de la section.